



PÔLE MÉDICO-SOCIAL



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
SERVICE D'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE ET DE SOINS À
DOMICILE**

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. LES SESSAD ET LEURS MISSIONS	3
2. LE SESSAD HANDICAPS MOTEURS (Finess : 700 78 49 78 182).....	4
2.1 L'équipe revoir chiffres Laëtitia.....	4
2.2 Le public et son parcours.....	4
2.2.1 Mouvement dans l'effectif Maryse	5
2.2.2 Scolarisation des enfants de la file active au 31 décembre 2024 Maryse	6
2.3 Activité : quelques chiffres clé Maryse.....	6
3. SESSAD DEFICIENCE AUDITIVE (Finess 700 00 2249)	7
3.1 L'équipe	7
3.2 Le public et son parcours Laëtitia.....	8
3.2.1 Mouvements dans l'effectif Laëtitia.....	8
3.2.2 Pathologies des enfants accompagnés.....	8
.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.3 Scolarisation des enfants de la file active au 31 décembre 2024	8
3.3 Activité, quelques chiffres clé Laëtitia.....	9
4. LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA FONCTION RESSOURCES DES SERVICES.....	10
4.1 Renforcement et actualisation des compétences des professionnels Laëtita.....	10
4.2 Une fonction ressource qui se matérialise de différentes manières	10
5. DEMARCHE QUALITE	11
5.1 Evaluations externes	11
5.2 Evénements indésirables.....	11
5.3 Plaintes et réclamations	12
5.4 Plan d'action 2026.....	12
6. QUELQUES FOCUS SUR NOS ACTIVITES	12
6.1 Le « nomadisme »	12
6.2 La Qualité de Vie et des Conditions de Travail.....	12
6.3 La vigilance quant au calcul de notre activité	13
6.4 Des projets sportifs et culturels	13
PERSPECTIVES 2026.....	14

INTRODUCTION

Quelques faits marquants de l'année 2025 :

☞ L'année 2025 a été marquée par la consolidation du fonctionnement en « pôle médico-social ». Ce fonctionnement en pôle permet une meilleure transversalité, au service de la fluidité des parcours des usagers. Des réunions de l'ensemble des cadres hiérarchiques de ce pôle ont lieu deux fois dans l'année et permettent de mener une réflexion sur des projets transversaux (formations, évaluation externe...).

☞ Au cours de l'année, les SESSAD se sont dotés d'un nouveau Dossier Informatisé de l'Usager (Imago), avec une volonté d'harmoniser le DUI sur le pôle médico-social. De nombreuses journées de formation ont eu lieu, pour un déploiement effectif à partir du mois de juillet 2025.

☞ La préparation des évaluations externes a rythmé cette année. Elles auront lieu début 2026, mais cela a nécessité la rédaction d'un certain nombre de procédures pour s'ancrer dans la démarche qualité.

☞ A partir de septembre 2025, les SESSAD se sont vus dotés de l'un des cinq PAS (Pôle d'Appui à la Scolarisation) du département. Ce fonctionnement nous permet de consolider notre collaboration avec l'Education Nationale, et d'aller au plus près des besoins des enfants en favorisant leur maintien sur le milieu ordinaire. Lors de la création de ce PAS, nous avons pu recruter une Educatrice spécialisée qui est amenée à travailler en binôme avec une coordinatrice de l'Education Nationale.

☞ Enfin, cette année a été marquée par le départ de Mme GAMBACHE, directrice des SESSAD depuis 12 ans. Elle a été remplacée par une nouvelle directrice, Mme LACROIX, arrivée au mois d'avril 2025.

D'autres départs ont lieu sur cette même année, plusieurs psychomotriciennes ont quitté le service dans une volonté de reconversion professionnelle.

L'ensemble de ces évolutions et réflexions associatives, associées aux évolutions politiques et budgétaires qui s'annoncent, amènent les SESSAD à aborder une année 2026 résolument ancrée dans le mouvement et l'adaptation, teintée de forts enjeux managériaux d'accompagnement aux changements, afin de toujours garantir une proposition de prestations de qualité à tous nos usagers et leurs familles.

1. LES SESSAD ET LEURS MISSIONS

Le principe « fondateur » du travail en SESSAD est l'intervention à domicile. Nous entendons par là évidemment le domicile familial, mais également tous les lieux de loisirs ou d'activités, l'école : tous les lieux de socialisation de l'enfant. Les SESSAD Handicaps Moteurs et Déficience Auditive, bien qu'à destination de publics différents, ont harmonisé depuis de nombreuses années leurs modes de fonctionnement et leurs procédures. Ils partagent des valeurs et une éthique de travail qui s'appuient sur les valeurs associatives et le développement d'habitudes de travail communes, ancrées dans l'importance de l'approche pluridisciplinaire et le travail en collaboration avec les familles.

L'orientation des enfants auprès des SESSAD est exclusivement prononcée par la MDPH, suite à une demande des parents et une étude de dossier par la CDAPH.

L'admission, et l'accompagnement qui en découle, s'effectuent ensuite sur la base d'un contrat entre les représentants légaux (ou le jeune majeur) et le service, donnant lieu à la mise en œuvre d'un Document Individuel de Prise en Charge (réactualisé à chaque renouvellement

MDPH). Une fois par an au minimum a lieu une réunion de projet à laquelle les familles sont conviées avec l'ensemble des professionnels intervenants, y compris libéraux, afin de définir et rédiger le Projet Individualisé d'Accompagnement, qui est actualisé et modulé en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant.

Les équipes assurent la coordination du parcours global de l'enfant au travers :

- de la coordination médicale et, selon les besoins, de la poursuite ou l'initiation de la recherche diagnostique,
- des rééducations et du soutien au développement intellectuel, psychomoteur et affectif de l'enfant,
- du soutien parental et familial,
- du soutien à la scolarisation,
- du soutien à l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion,
- du soutien au développement de l'autonomie.

Nous sommes donc attentifs aux aspects thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques de chaque projet individualisé.

Le rôle des SESSAD est de tenter de limiter au maximum les « limitations d'activités et restrictions de participation » qui résultent de la situation de handicap de l'enfant.

Les SESSAD Handicaps Moteurs et Déficience Auditive interviennent sur l'ensemble du département de la Haute-Saône et sont ouverts, en référence à leurs habilitations, 210 jours par an.

2. LE SESSAD HANDICAPS MOTEURS (Finess : 700 78 49 78 182)

Le SESSAD Handicaps Moteurs possède une capacité autorisée de 50 places, pour des enfants de la naissance à 20 ans présentant une déficience motrice, avec troubles associés ou non, quelle qu'en soit la cause.

2.1 L'équipe

	Fonction	ETP	Nombre de personnes
Direction	Directrice	0.50	1
	Cheffe de service	0.75	1
Administratif	Secrétaires	1	1
Médical	Pédiatres	0.33	2
	Pédopsychiatre	0.05	1
	Médecin MPR	0.20	1
Psychologique	Psychologue	1	1
Paramédical	Psychomotriciennes	2.5	5
	Ergothérapeutes	3	4
	Professeurs APA	2	2
Educatif et social	Educateurs Spécialisés	3.89	4
	AMP	1.32	2
	Assistante de Service Social	0.80	1
TOTAL		17.34	26

Il est à noter un faible taux d'absentéisme sur l'année 2025 : 2.3% (6.2% en 2024)

2.2 Le public et son parcours

Le service aura accompagné en moyenne 51 enfants simultanément au cours de l'année 2025 (avec un pic à 54 en mars), ce qui représente un **taux d'occupation moyen de 105%**.

En 2025, **la file active s'élève à 66 enfants**.

Au 31/12/2025, nous comptons 28 garçons et 23 filles.

2.2.1 Mouvement dans l'effectif

Admissions (9)			
Enfants	Date d'entrée	Age à l'entrée	Origine d'orientation
N. L	20/01/2025	2,5 ans	CAMSP 90
C. M	31/03/2025	7,5 ans	CAMSP 70 / PCO
L. G	01/09/2025	13 ans	Déménagement du 68
C. L	01/09/2025	3 ans	CAMSP 70 / PCO
F. N	01/09/2025	4 ans	CAMSP 70 / PCO
A. P	01/09/2025	3 ans	CAMSP 70 / PCO
E. V	22/09/2024	2,5 ans	CAMSP 70 / PCO
N. C	29/09/2025	15 ans	Milieu ordinaire

Sorties (10)				
Enfants	Date de sortie	Age à la sortie	Tps prise en charge	Orientation
Z. C	25/04/2025	13 ans	1 an et 4 mois	Fin de prise en charge
E. G	29/08/2025	20 ans	2 ans	Fin de prise en charge
N. J	31/08/2025	12 ans	4 ans	Déménagement autre département
E. M	26/08/2025	6 ans	3 ans	Orientation DIME Luxeuil les bains
N;DH	30/09/2025	7 ans	2 ans et 7 mois	Orientation DIME Héricourt
C. J	01/09/2025	16 ans	10 ans et 8 mois	POST SESSAD
J. R	01/09/2025	14 ans	3 ans et 1 mois	POST SESSAD
J. R	30/09/2025	15 ans	4 ans	POST SESSAD
Q.ZG	01/09/2025	18 ans	14 ans et 4 mois	POST SESSAD
YA. O	01/10/2025	14 ans	4 ans et 1 mois	POST SESSAD

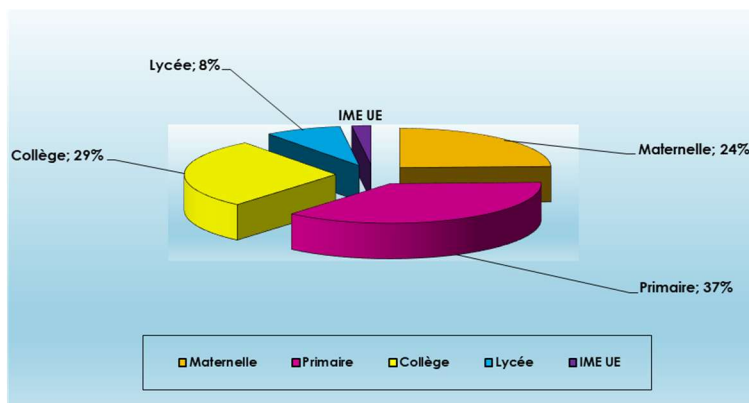
Nous pouvons constater que la majorité des entrées/sorties se concentrent sur le troisième trimestre. Cela est à mettre en corrélation avec les échéances des notifications de la MDPH généralement « alignées » sur le calendrier scolaire, comme nos établissements et services d'ailleurs, dont les calendriers d'ouverture sont calqués sur les vacances scolaires.

Les enfants admis sont pour la plupart âgés de moins de 6 ans. Nous veillons en effet au maximum à nous centrer sur la prise en charge précoce ainsi que sur la réduction de nos délais de liste d'attente. Pour cela, nous travaillons également de plus en plus au développement de l'activité dite « postSESSAD » pour les adolescents plus grands, ayant moins de besoins. Cependant il est nécessaire de rester vigilant à ce que cette activité, non financée, ne vienne pas impacter négativement notre capacité de volume d'interventions auprès des enfants pleinement inscrits dans nos effectifs. Nous travaillons également toujours à la réorientation dès que nécessaire dans le cadre de notre action de poursuite diagnostique. Enfin, il est à noter que la durée moyenne de nos accompagnements reste très longue (environ

6 ans pour les enfants sortis en 2025 mais en réalité davantage autour de 8 à 9 ans), ce qui reste une particularité de notre public en lien avec les pathologies.

L'origine des pathologies reste très vaste (génétique, traumatisme, souffrance périnatale...etc.) et, pour un peu plus de 40%, elle entre dans le champ des maladies et handicaps rares.

2.2.2 Scolarisation des enfants de la file active au 31 décembre 2025



98 % des enfants en âge d'être scolarisés le sont en milieu ordinaire (y compris ULIS), pour la plupart à temps plein à partir du primaire. Ils sont accompagnés par un(e) AESH (individuelle ou mutualisée) ou bénéficie d'un(e) AESH collective dans le cadre d'une ULIS.

En chiffres : 12 enfants sont scolarisés en maternelle, 18 en primaire, 15 adolescents sont scolarisés en collège, 4 en lycée, 1 enfant est scolarisé en unité externalisée (DIME de Luxeuil-Les-Bains), 1 adulte non scolarisé et 1 enfant est non scolarisé.

2.3 Activité : quelques chiffres clé

L'année 2025 a été marquée par le changement de Dossier unique informatisé. De janvier à juillet, la comptabilisation des interventions se faisait en actes ; à partir d'août comptabilisation en séances (uniquement prise en compte des séances en face à face), en lien avec l'activité Serafin PH.

6 882 interventions (4891 actes de janvier à juillet / 1991 séances en face à face d'août à décembre) ont été réalisées en 2025 pour les 66 enfants retenus dans la file active, soit une moyenne de **104.27** interventions par enfant pour l'année, Et **2.48** interventions par enfant par semaine d'ouverture du service.

54 réunions de PIA ont été réalisées dont **30** en présence des parents soit **55 % de taux de participation des familles**. Il est à noter que lorsque les parents ne peuvent être présents, leurs avis/demandes/questions/etc. sont relayés par l'éducateur(trice) « référent(e) » en charge de la coordination qui les rencontre en amont de la réunion.

En ce qui concerne les rendez-vous médicaux

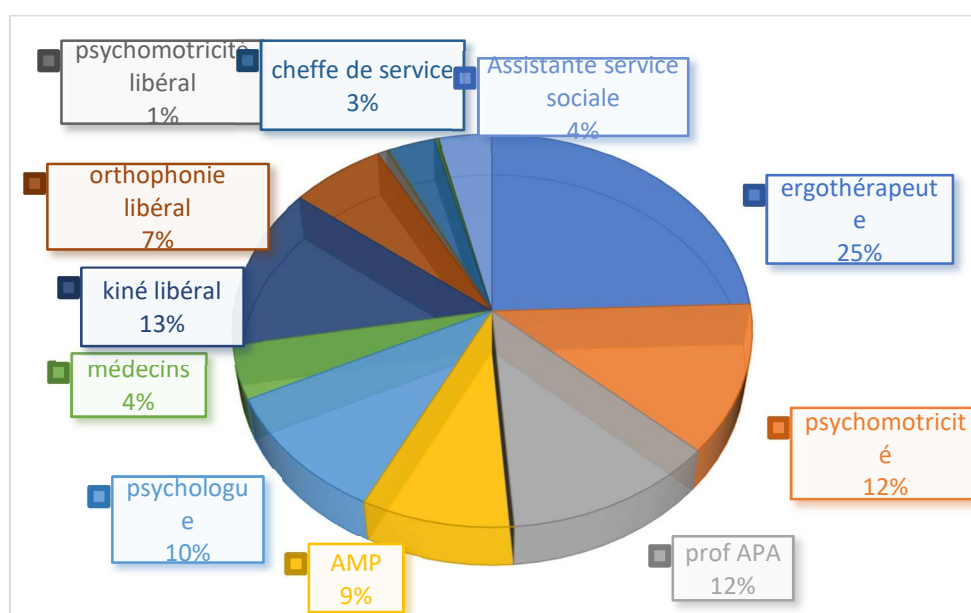
- ✚ **173** consultations médicales (contre 402 en 2024) ont été réalisées soit :
 - ↪ 79 consultations pédiatriques
 - ↪ 66 consultations de médecine physique et de réadaptation (MPR)
 - ↪ 7 consultations ORL

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR PROFESSIONS

L'arrivée d'une seconde pédiatre nous a permis de réorganiser et optimiser les ressources, que ce soit en termes de personnel ou d'espace, quand bien même nous n'avons pas de temps supplémentaire en termes d'ETP : l'effectif des enfants a été réparti entre les deux médecins et lorsque l'une est en réunion de projet, l'autre est en consultation, ce qui permet de multiplier les créneaux possibles pour les consultations.

La particularité du public porteur d'une déficience motrice se traduit ici au travers de la **très grosse part d'interventions médicale et paramédicale, véritable spécificité de ce service.**

Educatif/social/
direction :
36%
Paramédical :
53%
Médical :
4%
Psychologique :
7%



3. SESSAD DEFICIENCE AUDITIVE (Finess 700 00 2249)

Le SESSAD Déficience Auditive possède une capacité autorisée de 15 places, pour des garçons et des filles âgés de la naissance à 20 ans, présentant principalement une déficience auditive grave avec ou sans troubles associés. Il se « découpe » en deux parties, sans pour autant des places réparties entre les deux entités :

- Le S.A.F.E.P : **S**ervice d'**A**ccompagnement **F**amilial et d'**E**ducation **P**récoce de la naissance à 3 ans
- Le S.S.E.F.I.S : **S**ervice de **S**outien à l'**E**ducation **F**amiliale et à l'**I**ntégration **S**colaire de 3 ans à 20 ans

3.1 L'équipe

	Fonction	ETP	Nb de pers.
Direction	Directrice	0.14	1
	Cheffe de service	0.25	1
Administratif	Secrétaire	0.45	1

Médical	Pédiatre	0.05	1
	Médecin ORL	0.07	1
Psychologique	Psychologue	0.40	1
Paramédical	Psychomotricienne	0.50	1
Educatif et social	Educatrices Spécialisées	2	2
	Assistante de Service Social	0.20	1
	Codeuses en LPC	2	2
Unité d'enseignement	Enseignante spécialisée mise à disposition par l'EN	1	1
TOTAL		6.06+1EN	13

Il est à noter un faible taux d'absentéisme en 2025 : 0.8% (1% en 2024).

3.2 Le public et son parcours

Le service aura accompagné en moyenne 19.75 enfants simultanément au cours de l'année 2025, ce qui représente un **taux d'occupation moyen de 133%**.

En 2025, la file active s'élève à **21 enfants**.

Dans cette file active retenue, nous comptons **8 garçons et 13 filles**.

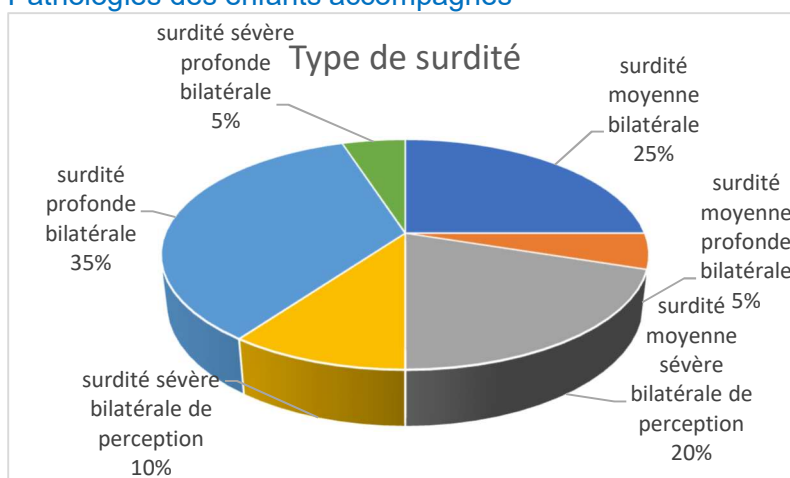
3.2.1 Mouvements dans l'effectif

Admission (1)			
Enfants	Entrée	Âge à l'entrée	Origine orientation
L.L	05/09/2025	1 an	CAMSP

Sortie (1)				
Enfants	Sortie	Âge à la sortie	Tps de prise en charge	Orientation
E.C	13.05.25	20 ans	14 ans 8 mois et 13 jours	Fin de prise en charge

Nous constatons au niveau des entrées la forte volonté affichée de prise en charge précoce et de l'évitement des ruptures de parcours (relais du CEEDA dans le cadre d'une situation sociale dégradée, enfant en attente de placement). Au 31 décembre 2025 le service accompagne 20 enfants, soit un **taux d'occupation de 133%** par rapport à la capacité autorisée du service.

3.2.2 Pathologies des enfants accompagnés



3.2.3 Scolarisation des enfants de la file active au 31 décembre 2025

2 en maternelle, 5 en primaire, 5 en collège (dont une en ULIS), 3 en lycée, 1 en CAP, 1 en UE (accompagnement partagé DIME JLB)

90 % des enfants accompagnés sont scolarisés (dont 94% en milieu ordinaire, y compris ULIS), en majorité à temps plein hors maternelle, avec AESH à 80%, que ce soit en individuel ou mutualisé.

3.3 Activité, quelques

chiffres clé

L'année 2025 a été marquée par le changement de Dossier unique informatisé. De janvier à juillet, la comptabilisation des interventions se faisait en actes ; à partir d'août comptabilisation en séances (uniquement prise en compte des séances en face à face), en lien avec l'activité Serafin PH.

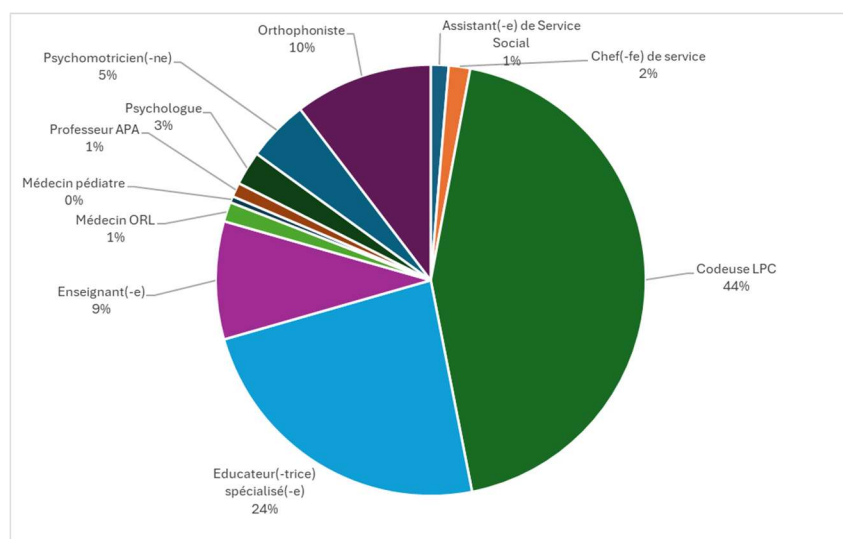
3357 interventions (2075 actes de janvier à juillet / 1282 séances en face à face d'août à décembre) ont été réalisées en 2025 pour les 21 enfants retenus dans la file active
Soit une moyenne de **159.85** interventions par enfant pour l'année.

Et **3.80** interventions par enfant par semaine d'ouverture du service.

20 réunions de PIA (Projet Individualisé d'Accompagnement) ont été réalisées dont **11** en présence des parents soit **60% de taux de participation des familles.**

45 consultations (41 ORL et 4 pédiatriques), **11 conventions** avec des orthophonistes libérales sur l'ensemble du département.

Répartition des interventions par professions



87% d'interventions de type éducatives ou pédagogiques (y compris orthophonie)

La répartition du pourcentage des interventions par professions tient à la particularité des pathologies des enfants accompagnés. En effet, la surdité implique un besoin accru de soutien à l'entrée dans l'apprentissage et à la fixation des acquis : soutien au développement du lexique et à la capacité de représentation mentale, soutien à la découverte et la compréhension du monde et des interactions sociales, et donc prépondérance des besoins éducatifs et pédagogiques.

4. LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA FONCTION RESSOURCES DES SERVICES

4.1 Renforcement et actualisation des compétences des professionnels

Intitulé des formations	Professionnel(s) concerné(s)	Nb jours
Formations individuelles		
« Spécificité des entretiens menés avec des enfants »	Educatrice spécialisée	5 jours
« L'enfant en souffrance de séparation »	Educateur spécialisé	4 jours
« Soutien scolaire spécifique »	Codeuse	8 jours
« accueil des enfants sourds »	Psychologue	1 jour
Formations collectives		
« Formation Incendie »	L'ensemble du personnel	2h
« Geste et posture »	Secrétaires	4h
« SST recyclage »	Secrétaire	1 jour
« Accompagnement au quotidien d'enfants polyhandicapés	Ergothérapeute, éducateur spécialisé	2 jours
« Word perfectionnement »	Ergothérapeute	2 jours
« Communication non violente »	Educatrices spécialisées	3 jours
Perfectionnement		
« PPSM jeune »	Psychologue, codeuse, éducatrices spécialisées	2 jours
« Qu'est-ce vraiment qu'un psycho trauma »	Psychologue	1 jour
« Comment apaiser les bébés, les enfants et les adolescents après un vécu traumatique »	Psychologue	1 jour
« Journée de formation des tuteurs de niveau 2	Ergothérapeute	1 jour
« Communiquer pour mieux collaborer et prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres »	Assistante de service sociale, psychomotricienne, psychologue	1 jour
« IMAGO DU » partie accompagnement	L'ensemble des professionnels	1 jour et demi
« IMAGO DU » partie administrative	Secrétaires, cheffe de service, directrice	7 jours
Analyse de la pratique	L'ensemble des professionnels, hors cadres (3 groupes)	2h toutes les 6 semaines environ

Sur l'année 2025, les équipes des SESSAD auront donc bénéficié de 104 jours de formation individuelle ou collective. Le maintien et le développement des compétences, la mise à jour des connaissances, en lien particulièrement avec l'évolution de la recherche médicale, sont au cœur des préoccupations des équipes dans l'objectif d'améliorer de manière continue nos propositions d'accompagnement. La quasi-totalité des professionnels formule chaque année une demande de formation.

4.2 Une fonction ressource qui se matérialise de différentes manières

- ☞ Participation chaque année au cursus de formation des AESH, une intervention par SESSAD
- ☞ Conventonnement avec l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation : jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais été sollicité
- ☞ Conventonnement avec la PCO pour les ergothérapeutes et psychomotriciennes

- ☞ Accueil et renseignement des familles déjà en liste d'attente ou en questionnement d'orientation pour leur enfant
- ☞ Interventions régulières auprès des équipes enseignantes pour information quant aux particularités et besoins des enfants accompagnés (information surdit  par exemple), souvent en d but d'ann e pour les « nouvelles »  quipes p dagogiques, au coll ge en particulier.
- ☞ Accueil tr s r gulier de stagiaires : APA, ergoth rapeute, psychomotricien, ES, ASS, stage d couverte 3 me ou lyc e... : les  quipes s'investissent dans leur ensemble pour r aliser ces accueils et ces accompagnements, qui demandent du temps, dans un souci de transmission et de formation des professionnels de demain.
- ☞ Participation au forum des m tiers de la sant  et du social
- ☞ D ploiement du PAS : p le d'appui   la scolarisation

5. DEMARCHE QUALITE

5.1 Evaluations externes

En 2026, les SESSAD seront concern s par les  valuations externes :

- 20 et 21 janvier : SESSAD handicap moteur
- 22 et 23 janvier : SESSAD d ficience auditive

En amont de ces  valuations, les SESSAD ont r alis  sur l'ann e 2025 leurs auto  valuations par le biais de groupes de travail avec les professionnels.

De ce travail, a d coul  la r daction d'un certain nombre de proc dures et documents officiels :

- Proc dure plaintes et r clamations
- Proc dure  v nements ind sirables
- Proc dure circuit du m dicament
- Proc dure  valuation de la douleur chez l'enfant
- Proc dure consignes d' vacuation
- Proc dure RIP
- Actualisation de la proc dure d'admission
- Livret d'accueil du nouveau salari 
- Charte bientraitance
- Plan de continuit  d'activit 
- Questionnaire de satisfaction enfants et familles
- Mise   jour du livret d'accueil

Cette d marche a permis de dynamiser une culture qualit  au sein des services.

5.2 Ev nements ind sirables

La proc dure « Gestion d'un  v nement ind sirable » et la fiche de saisine ont  t  cr es et diffus es en septembre 2025. Un temps d'acculturation de ce nouvel outil par les professionnels est n cessaire avant une utilisation optimum. Cette proc dure a  t  pr sent e en r union institutionnelle le 25 ao t.

De septembre   d cembre 2025 :

- 5 fiches «  v nement ind sirable » ont  t  r dig es
- 4 fiches « Logistique et maintenance »
- 1 fiche « Risques professionnels »

5.3 Plaintes et réclamations

La procédure « Registre des plaintes et réclamations » a été créée et diffusée en septembre 2025. Un temps d'acculturation de ce nouvel outil par les professionnels est nécessaire avant une utilisation optimale. Cette procédure a été présentée en réunion institutionnelle le 25 août. L'information a été donnée aux familles par le biais du livret d'accueil.

De septembre à décembre 2025 :

- 1 plainte a été enregistrée dans le registre

5.4 Plan d'action 2026

Un plan d'action a été réalisé en déterminant les actions à déployer pour 2026. Ce plan d'action sera à adapter en fonction des éléments qui seront remontés suite au rapport des évaluations externes.

Il s'agit de créer une culture qualité au sein des services, et de continuer sur la dynamique impulsée en 2025.

6. QUELQUES FOCUS SUR NOS ACTIVITES

6.1 Le « nomadisme »

Les SESSAD sont intrinsèquement, de par leurs missions, des services « nomades », les professionnels se déplaçant quotidiennement pour être au plus près des besoins et des lieux de vie des enfants, afin d'être de véritables leviers du soutien à l'inclusion.

Ceci se traduit par des chiffres : **264 838 Kms parcourus** avec 20 véhicules de service (dont 3 véhicules adaptés) dans tout le département, ainsi que pour des visites aux enfants hospitalisés à Besançon (soit un peu plus de 12 000 km par véhicules).

Les véhicules représentent une part non négligeable de notre budget de fonctionnement, largement impacté par l'augmentation du coût du carburant, des assurances ou encore des travaux de garagistes ces dernières années. Pour autant **cela reste un poste de dépenses non compressible, au même titre que le nombre de professionnels** : pas de professionnels, ou des professionnels sans véhicules = pas de séances pour les enfants = chute de la qualité de la prestation rendue aux usagers et chute du volume de l'activité = enjeu budgétaire majeur dans le cadre de la réforme de la tarification à venir.

6.2 La Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Les équipes des SESSAD comptent aujourd'hui **34 personnes**, avec des professionnels partagés sur les deux services, pour presque **23.40 ETP** (dont 1 ETP mis à disposition par l'Education Nationale).

Quelques repères chiffrés :

- Un taux de turnover faible : départ de 3 temps de psychomotriciennes qui ont souhaité s'orienter vers d'autres projets professionnels – 1.5 ETP vacant
Arrivée en avril 2025, d'une nouvelle Directrice
- Un taux d'absentéisme également très bas : 0.8% au SESSAD Déficience Auditive et 2.3% au SESSAD Handicaps Moteur

Ces chiffres sont loin d'être anecdotiques au regard de la difficulté de recrutement actuelle dans notre secteur d'activité. Par ailleurs, ces constats sont particulièrement rassurants du

point de vue de la qualité du service rendu à l'utilisateur selon le principe du « prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres »¹ qui traverse de plus en plus, et à juste titre, les secteurs de la santé et du social et médico-social.

6.3 Calcul de notre activité

Les données de notre activité 2025 ne peuvent pas être comparées aux données 2024. En effet, les réformes de la tarification à venir, en lien avec les nomenclatures SERAFIN PH, nous amène à comptabiliser notre activité de manière différente. Depuis de nombreuses années, l'activité est calculée en actes, et donc sur la base de l'activité des professionnels. Désormais, la comptabilisation se fait en **séances**, donc sur la base de la prestation reçue par l'utilisateur, en cohérence avec l'évolution des politiques publiques.

Exemple : une intervention auprès d'un enfant par un binôme de professionnels représente 2 actes aujourd'hui, et représentera 1 séance demain.

La mise en place de notre nouveau DUI, IMAGO, nous permet désormais de comptabiliser notre activité en séances, et est compatible SERAFIN PH. Cela nous permet de nous aider dans cette transition puisque le logiciel est « SERAFIN compatible ». L'accompagnement et la formation des équipes dans ce changement est primordial afin que nos données soient les plus justes possibles au regard des enjeux budgétaires qui en découleront.

Les équipes ont été formées à l'utilisation d'IMAGO durant les mois de juin et juillet 2025. Le déploiement a été effectif à la rentrée fin août 2025.

Ainsi, la comptabilisation de l'activité 2025 s'est faite :

-janvier à juillet : en actes / -août à décembre : en séances

6.4 Des projets sportifs et festifs



Handisport :

Depuis de nombreuses années, et plus encore depuis le recrutement de professeurs d'activité adaptée, les SESSAD ont à cœur de promouvoir le sport auprès des enfants et de leurs familles, au travers notamment de la participation aux événements organisés par Handisport. Outre l'aspect sport santé, cela représente une belle opportunité pour les enfants de s'ouvrir à de nouvelles activités, de découvrir leur potentiel et de partager des espaces d'échanges et de socialisation auprès de leurs pairs. Cependant, le stockage des nombreuses récompenses reçues devient au fil du temps un vrai défi pour le service !

Les 20 ans du SESSAD auditif

La « journée parents » du 27 septembre 2025 aura été l'occasion de marquer le 20 -ème anniversaire du service en même temps que la journée mondiale de la surdité. Familles et professionnels, étaient invités à partager un moment de convivialité autour d'un goûter, de jeux, d'une initiation au yoga réalisée par un jeune du service.

Magali CARRE a partagé avec nous son parcours et son quotidien de jeune femme sourde profonde dans un one man show plein d'humour et de réalisme sur ce handicap « invisible ».



PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 débute avec des enjeux et des perspectives importants :

☞ Dès le mois de janvier 2026, les deux services sont concernés par les évaluations externes. Un certain nombre de procédures, documents officiels ont été réalisés en 2025, il s'agira désormais de les faire vivre, et d'ancrer la démarche qualité dans un fonctionnement quotidien porté par chaque professionnel.

☞ Dans le cadre de la réforme prochaine de la tarification, l'enjeu est de réaliser une mesure très précise de notre activité, en lien avec les nomenclatures SERAFIN. Le passage de la mesure de l'activité d'actes en séances aura un impact non négligeable sur nos services. Nous serons amenés à repenser les choses pour maintenir notre activité en lien avec les attendus des pouvoirs publics.

☞ Cette année sera marquée par l'optimisation du logiciel IMAGO, avec plusieurs objectifs :

- Cotation de l'activité de manière précise, en lien avec SERAFIN PH
- Développer la traçabilité dans le logiciel, en vue d'une disparition progressive des dossiers papiers
- Développer la création et l'envoi des documents sur les DMP, et utilisation des messageries sécurisées de façon à atteindre les cibles d'usage

☞ Fin janvier 2026, Elise Brioux quittera ses fonctions de Cheffe de service des SESSAD, poste occupé depuis 13 ans, pour occuper des missions de Cheffe de service dans une autre association.

Les SESSAD accueilleront un nouveau Chef de service courant du mois de mars, Simon Marguier.

☞ La poursuite du travail sur la question de la prise en charge précoce et la fluidité des parcours entre le CAMSP, la PCO et les SESSAD, seront au centre de nos réflexions.

Nous aurons également à nous positionner sur l'arrêté du 19 décembre 2025 concernant les 3 parcours dans le cadre du service de repérage, de diagnostic et de prévention précoce (SRP), notamment le parcours coordonné de diagnostic, de rééducation et de réadaptation pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap ou de paralysie cérébrale.

Les équipes dans leur ensemble restent mobilisées et motivées pour faire évoluer leur pratique et répondre aux besoins des usagers, tout en ayant conscience des enjeux, des mouvements et des changements qui traversent nos secteurs d'activité. La souplesse, l'adaptabilité et le questionnement resteront donc cette année encore nos maîtres mots.